



www.sapscq.com



# Communiqué pour affichage

Montréal, le 28 novembre 2017

À : **TOUS LES MEMBRES DU SAPSCQ-CSN**

DE : **MATHIEU LAVOIE, PRÉSIDENT NATIONAL**

**OBJET : CONVENTION COLLECTIVE, RÉTROACTIVITÉ ET RÈGLEMENT DE GRIEFS**

Bonjour à toutes et à tous,

Suite à plusieurs discussions avec l'employeur, je me permets de vous informer de nouveaux développements faisant office d'avancement vers l'entérinement de notre nouvelle convention collective.

## Signature de la convention collective

Le décret du gouvernement concernant le renouvellement de notre convention collective devrait être adopté le **5 décembre prochain** lors du Conseil des ministres.

## Rétroactivité

La rétroactivité salariale devrait être versée au plus tard sur la paie du **1<sup>er</sup> février 2018** selon le service de paie.

## Règlement de griefs

Concernant le règlement massif de griefs prévu à la lettre d'entente n°1, les griefs relatifs aux **moyens de pression de 2011** devraient être réglés le **21 décembre prochain**, un second règlement de griefs suivra au retour des fêtes. À terme, près de 1300 griefs auront été réglés relativement à cette lettre d'entente. Les membres concernés recevront des lettres confirmant les règlements intervenus dans leur(s) dossier(s) de grief.

## Conseil syndical spécial

Le conseil syndical spécial se déroulera les **5, 6 et 7 décembre prochains** où vos délégués locaux seront formés sur les griefs et les nouvelles dispositions de la convention collective 2015-2020.

Syndicalement,

Mathieu Lavoie  
Président national  
ML/mc